

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. GREMERET Marc, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme HELIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme MARCHAND Christine

Etai(en)t absent(s) :

Mme HELIOT Stéphanie, Mme GOMEZ Delphine, M. NOURRY Benoît, Mme JACQUOT Florence

Date de la convocation
31 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

05 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

et publication du

05 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis LAGUERRE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 04/04/2023.

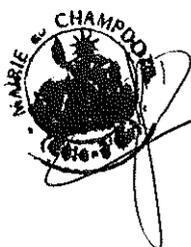
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	96 519,57
	- un excédent reporté de :	219 498,27
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	316 017,84
	- un excédent d'investissement de :	51 889,30
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	51 889,30

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	316 017,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	316 017,84
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	51 889,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 021-212101380-20230404-BUDG_CHAMP_23-BF

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Champdôtre le 05/04/2023
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE